



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**276^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-240301

Le 1^{er} mars 2024

de 13 h 30 à 14 h 25

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-240301



SAC-240301

UNIVERSITÉ DE MONCTON

276^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 1^{er} mars 2024

À distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Monique Levesque, professeure	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Sylvie Morin, doyenne	Edmundston
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Yannick Boudreau, étudiant	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Pierre-Marcel Desjardins, professeur	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Pierre Philippe Ferguson, doyen	Shippagan		
Micheline Gleixner, professeure	Moncton		
Abby Godin, étudiante	Edmundston		
Jeanne Godin, professeure	Moncton		
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton
Matthieu LeBlanc	Président d'assemblée

Personnes excusées : Hector Adégbidi, Marianne Cormier, Sébastien Deschênes, Érik Labelle Eastaugh, Gervais Mbarga, Christine Paulin, Xavier Robichaud, Antoine Rochette, Sid Ahmed Selouani et Simon Thériault.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240202	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240202	4
7.1 Autres	4
8. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	5
9. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	5
9.1 Liste des personnes finissantes de février 2024	5
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	5
10.1 Résolutions transmises pour information.....	5
11. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES	5
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
13. AFFAIRES NOUVELLES.....	6
13.1 Remerciements	6
14. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	6
15. CLÔTURE.....	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	8
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	14
ANNEXE 3 : Documents.....	15
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Rapport portant sur la sanction des études – février 2024	
Document C : Rapport du CPR – Résolutions transmises pour information	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (276^E SÉANCE)

13 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue et procède à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »*

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Michel Couture.

Les personnes qui se sont absentes de la rencontre sont les suivantes : Hector Adégbidi, Marianne Cormier, Sébastien Deschênes, Érik Labelle Eastaugh, Gervais Mbarga, Christine Paulin, Xavier Robichaud, Antoine Rochette, Sid Ahmed Selouani et Simon Thériault

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-240301

Hélène Albert, appuyée par Lacina Coulibaly, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240202

R : 02-SAC-240301

Amel Kaouche, appuyée par Olivier Clarisse, propose :

« Que le procès-verbal SAC-240202 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240202**7.1 Autres**

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

En raison de la nature confidentielle du rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, il est convenu de traiter ce point à huis clos.

R : 03-SAC-240301

Olivier Clarisse, appuyé par Gabriel Laplante, propose :

« Que le Sénat académique examine ce point à huis clos pour une durée de 20 minutes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Un rapport portant sur les candidatures proposées est mis à la disposition des membres. Une fois la période de lecture terminée, les sénatrices et les sénateurs procèdent au vote.

Résultat du vote :

Chacune des candidatures soumises pour un grade honorifique a obtenu deux tiers des voix des membres votants.

9. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE**9.1 Liste des personnes finissantes de février 2024**

Voir le Document B

La secrétaire générale rappelle que le Bureau de direction du Sénat académique a maintenant la responsabilité de sanctionner les diplômes. Elle procède alors à une présentation sommaire du contenu du rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes de février 2024. On constate que 253 diplômes ont été sanctionnés depuis la remise d'octobre 2023. Le rapport présente également le nombre de diplômes sanctionnés par campus et par facultés.

En réponse à un sénateur qui questionne le délai de soumission d'un dossier étudiant par la faculté pour l'obtention d'un diplôme, la secrétaire générale précise que le Bureau de direction du Sénat académique a procédé à la mise sur pied d'un comité d'urgence pour la sanction des diplômes dans des cas *in extremis*. Par conséquent, ce comité, composé de la secrétaire générale, de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales et de la registraire, peut sanctionner des diplômes dans des délais très courts en vue de la remise des grades en mai, octobre et février.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**10.1 Résolutions transmises pour information**

Voir le Document C

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les résolutions qui ont été récemment adoptées au Comité de programmes consistent en des modifications à des préalables de cours en sciences infirmières et en ingénierie.

11. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

Sans objet.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le rapport du recteur et vice-chancelier se veut une mise à jour du dossier du plafond des permis d'études aux personnes étudiantes internationales.

Le recteur et vice-chancelier (recteur) rappelle que des discussions ont eu lieu avec différents ministres et députés sur la scène fédérale et provinciale sur cette question. Cette thématique a aussi été abordée par les présidents des collèges et universités du Nouveau-Brunswick, ainsi que par l'Association des collèges et universités du Canada. Malgré leurs efforts, le recteur signale que les règles qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral demeurent les mêmes. Cela signifie que la province du Nouveau-Brunswick se verra octroyer près de 9 300 lettres d'attestation pour les personnes étudiantes de l'international. Après avoir tenu compte de divers facteurs, dont le volet francophone de notre institution, il fut convenu par la province que 2 176 lettres seraient réservées aux personnes étudiantes internationales présentant une demande d'admission à l'Université de Moncton. Le recteur rappelle que la lettre d'attestation doit accompagner le dossier étudiant présenté à l'IRCC pour l'obtention d'un permis d'études. Ceci ne garantit toutefois pas que la personne étudiante va recevoir son permis d'études sachant, entre autres, que le gouvernement fédéral a établi un maximum de dossiers qui seront analysés cette année aux environs de 600 000.

Le taux de conversion des offres d'admission en des inscriptions réelles demeure une question préoccupante au cœur de l'enjeu. L'Université souhaite mettre en place des stratégies afin d'augmenter les probabilités que l'IRCC octroie des permis d'études aux personnes étudiantes internationales qui ont en fait la demande et, que ces demandes se convertissent en inscription à notre université. Une demande d'avance de 8 000 \$ sur les frais de scolarité est un exemple de mesures qui pourraient être mises en place.

Le recteur ajoute que le développement de stratégies de promotion et de marketing visant le marché étudiant acadien et canadien est toujours en cours.

En guise de conclusion, le recteur affirme que cette situation du plafond des permis d'études occasionne beaucoup d'incertitude pour notre université.

Discussion

Lors de la discussion, le recteur réitère que les diverses associations d'universités et de collèges travaillent de concert auprès des gouvernements pour aborder les défis créés par cette situation. Des demandes de compensation financière pour atténuer les pertes sont à l'ordre du jour.

Suivant l'intervention d'un sénateur, le recteur confirme que les cycles supérieurs ne sont pas touchés par les nouvelles mesures du gouvernement fédéral. Il invite par ailleurs les professeures et professeurs d'accepter d'encadrer et de superviser les personnes étudiantes du 2^e et 3^e cycles qui rencontrent les critères d'admission du programme d'études convoité.

Un sénateur s'interroge sur la durée de ces mesures. Le recteur précise que, pour le moment, cette nouvelle façon de procéder est prévue pour deux ans. Toutefois, il est impossible de déterminer si elle s'étendra sur une plus longue période, la situation de pénurie de logements ayant été identifiée comme étant l'un des facteurs importants à l'origine de celle-ci. Le recteur affirme qu'en plus des incidences financières, il faudra s'attendre à des effets négatifs sur la disponibilité de la main d'œuvre.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Remerciements

Le président d'assemblée remercie les étudiants suivants qui terminent leur mandat pour leur engagement envers le Sénat académique : Yannick Boudreau, Francis Bourgoin et Simon Thériault.

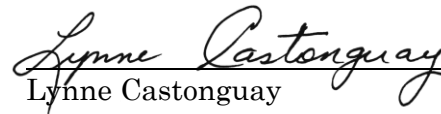
14. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu, à distance, le vendredi 5 avril 2024 à 13 h 30.

15. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 25.


Janice Comeau
Secrétaire d'assemblée


Lynne Castonguay
Secrétaire générale